

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 FÉVRIER 2024

Monsieur le Maire constate la présence de Janine POUJOL, Bernard LABORIE, Claire CROCHET, Sébastien ROUCHON, Manuel CAILLAUD, Laurent HILAIRE, Laurence MOUNIER, Yannicka QUENTIN, Emilie FAURIE, et Isabelle LAMBERT. Il propose d'ajouter quelques points au niveau des questions diverses.

1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre.

Voté à l'unanimité des personnes présentes lors de ce conseil.

2° Intervention de SOLIHA pour présenter le dispositif et échanger autour des aides disponibles dans le cadre de l'OPAH (habitat)

Monsieur BARRIERE expose les différentes aides concernant l'amélioration de l'habitat en matière d'économie d'énergie et de mise en conformité du logement dans le cadre de l'autonomie. Il précise les différentes conditions pour pouvoir bénéficier des aides et rappelle que les permanences de ses services sont assurées téléphoniquement et sur les sites des maisons France services.

Madame Janine POUJOL, 1^{ère} adjointe, est élue présidente de séance pour le vote des comptes administratifs et le vote des comptes de gestions. Elle donne ensuite la parole à M. Benjamin BESNARD, secrétaire de mairie, pour la présentation des résultats de l'année 2023.

3° BUDGET : Examen, vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget principal

Le Compte Administratif est clôturé à 18 987,22 € après report des réalisations de l'année précédente et la prise en compte des restes à réaliser (Maison Duvert).

BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE MASSERET						
2023		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2022	Résultat de clôture
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	547 584,78	629 250,09	81 665,31	+ 60 501,05	142 166,36
	Section d'investissement	466 687,31	513 462,94	46 775,63	- 62 902,76	- 16 127,13
	Budget total Fonct. + Inv.	1 014 272,09	1 142 713,03	128 440,94	- 2 401,71	126 039,23
Restes à réaliser	Section d'investissement	155 332,01	48 280	- 107 052,01	-	-
Budget total (Réalisations et restes à réaliser)		1 169 604,10	1 190 993,03	21 388,93	- 2 401,71	18 987,22 €

Le résultat de fonctionnement 2023 total est de 142 166,36 €. 123 179,14 € seront affectés en investissement sur le budget 2024 et le solde de 18 987,22 € sera reporté en recette de fonctionnement.

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote.

Voté à l'unanimité

4° BUDGET : Examen, vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget eau

Le Compte Administratif est clôturé à 158 196,95 € après report des réalisations de l'année précédente et la prise en compte des restes à réaliser (travaux aux Bertranges).

BUDGET EAU – COMMUNE DE MASSERET						
2023		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2022	Résultat de clôture
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	49 312,68	55 481,29	6 168,61	+ 82 508,68	88 677,29
	Section d'investissement	150 507,05	45 268,26	- 105 238,79	+ 72 846,15	- 32 392,64
	Budget total Fonct. + Invt.	199 819,73	100 749,55	- 99 070,18	155 354,83	56 284,65
Restes à réaliser	Section d'investissement	22 140,70	124 053	101 912,30	-	-
Budget total (Réalizations et restes à réaliser)		221 960,43	224 802,55	2 842,12	155 354,83	158 196,95

Le résultat de fonctionnement 2023 total est de 88 677,29 €. La totalité de cette somme sera reportée en recette de fonctionnement au budget 2024.

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote.

Voté à l'unanimité

5° BUDGET : Examen, vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget assainissement

Le Compte Administratif est clôturé à 3 946,85 € après report des réalisations de l'année précédente et la prise en compte des restes à réaliser (travaux aux Bertranges et à la station d'épuration).

BUDGET ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE MASSERET

2023		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2022	Résultat de clôture
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	79 869,90	71 892,93	- 7 976,97	0	- 7 976,97
	Section d'investissement	564 861,55	218 497,14	- 346 364,41	+193 890,31	- 152 474,10
	Budget total Fonct. + Invt.	644 731,45	290 390,07	- 354 341,38	193 890,31	- 160 451,07
Restes à réaliser	Section d'investissement	40 252,08	204 650	164 397,92	-	-
Budget total (Réalizations et restes à réaliser)		684 983,53	495 040,07	- 189 943,46	193 890,31	3 946,85

Le résultat de fonctionnement 2023 total est de - 7 976,97 €. Ce déficit s'explique par deux raisons :

- Le résultat excédentaire des années précédentes a été utilisé pour le financement des lourds investissements de ces dernières années (travaux de mise en conformité de la station d'épuration, extension du réseau d'assainissement collectif et raccordement de 50 nouveaux foyers aux Bertranges).
- Une partie des recettes liées au solde de la redevance d'assainissement 2023 reversée à la commune par la SAUR n'aura lieu qu'en mars 2024.

Ainsi, le déficit de 7 976,97 € sera reporté en dépenses de fonctionnement sur le budget 2024, mais pourra être compensé par des prévisions de recettes importantes.

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote.

Voté à l'unanimité

6° Plan de financement et demande de subvention DETR et fonds Vert pour la rénovation de la salle polyvalente

La commission des travaux a souhaité que l'étanchéité du mur en béton qui se trouve sur le toit soit prise en compte. Le prévisionnel prévoit un montant total de 468 000 € de travaux et des études/honoraires pour un montant de 57 000 €. Différentes subventions seront demandées pour financer ce projet qui entre dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics :

- le conseil départemental pour **15,24 %** du montant (80 000 €),
- l'Etat pour **64,76 %** (340 000 €) répartis comme suit : le Fonds Vert pour 9,76 % (51 250 €), DETR campagne 2024 pour 27,5 % (144 375 €) et DETR campagne 2025 pour 27,5 % (144 375 €)

La commune devrait financer 20 % du projet soit 105 000 €.

Voté à l'unanimité

7° Avenants de travaux pour la maison Duvert et point sur le chantier

Différents travaux complémentaires ont dû être entrepris afin de finaliser les travaux dans les 2 appartements :

- Le lot 5 menuiserie était d'un montant initial de 23 100 €, un premier avenant concernant les cuisines avait été voté pour une somme de 3 150 €, il est nécessaire d'ajouter un avenant de 266 € pour des petits travaux complémentaires.
- Le lot 2 charpente initialement de 15 500 € a dû être complété par un premier avenant de 750 € pour une cloison et d'un deuxième de 3 505 € pour des gouttières, la dépose d'une cheminée et la reprise du sol aggloméré. Il est nécessaire aujourd'hui d'en prévoir un troisième de 1 285 € pour le changement d'une gouttière supplémentaire non prévu au départ ainsi que la suppression de 2 vasistas sur le toit.
- Enfin un dernier avenant est nécessaire pour une moins-value de 342 € concernant le lot 8 plomberie.

Monsieur le Maire précise que la réception des travaux aura lieu le vendredi 16 février à 15 heures.

Votés à l'unanimité

8° Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 pour l'année 2024

La participation communale est fixée en fonction du nombre d'habitants soit pour l'année en cours une somme de 8 104,65 €.

Votée à l'unanimité

9° Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale : décision du conseil avant saisine du comité social territorial

Le secrétaire de mairie quitte la salle du conseil pendant les échanges. Les élus décident d'accorder la prime à tout le personnel au maximum des possibilités offertes par ce dispositif.

Votée à l'unanimité

10° Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe dans le cadre des avancements de grade

Un membre du personnel peut prétendre à un avancement au poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe. Monsieur le Maire propose d'ouvrir le poste nécessaire au tableau des emplois de la commune.

Votée à l'unanimité

11° Déclassement et cession d'une canalisation d'eau à l'aire de service suite au déplacement du compteur général

Depuis l'installation d'un nouveau compteur sur l'aire de l'autoroute, il est nécessaire de rétrocéder à TOTAL Energie la canalisation qui relie l'ancien compteur au nouveau. Le conseil décide le déclassement de cette canalisation du domaine public pour un reclassement dans le domaine privé, afin de pouvoir céder cette ancienne canalisation au gérant de la station.

Votés à l'unanimité

Monsieur le Maire demande aux élus quel montant demander pour cette transaction. La majorité opte pour l'euro symbolique.

12° Organisation des rythmes scolaires : maintien de la dérogation à 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire

Les élus décident de garder la semaine de 4 jours pour les trois années à venir.

Votée à l'unanimité

13° Ajout d'une nouvelle dénomination de voie sur la commune

À la demande d'un couple de la commune, il serait nécessaire de dénommer un chemin : chemin de la Picarelle afin de faciliter certaines démarches administratives dont celles auprès des fournisseurs de téléphonie pour le raccordement à la fibre.

Voté à l'unanimité

14° Dégrèvement d'une facture d'eau pour le compte du syndicat Masseret - Lamongerie

Une fuite d'eau a été détectée cet été, les travaux de localisation n'ont pu être effectués dès cette découverte suite à la demande des gérants du camping. La consommation est donc passée de 1 974 m³ à 6 990 m³. La commune accorde un dégrèvement de 1 956 € afin de facturer au syndicat une somme qui correspond à la consommation habituelle.

Voté à l'unanimité

15° Questions diverses :

- **Projet d'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la collectivité**

Le maire informe les membres du conseil de l'obligation pour les collectivités territoriales d'établir les lignes directrices de gestion pour les ressources humaines afin de déterminer et gérer les avancements et les différents postes.

- **Ville à joie, appel à manifestation d'intérêt**

Madame POUJOL, première adjointe, présente le projet et propose de se positionner pour l'année 2025. Ce projet permet de fédérer les associations et la population autour d'activités diverses.

Votée à l'unanimité

- **Rétrocession d'une concession au cimetière**

Une habitante d'origine belge a décidé de rejoindre son pays d'origine et de rapatrier les cendres de son mari. Elle propose de rétrocéder sa concession à la commune.

Votée à l'unanimité

- **Point sur le recensement de la population effectué**

93,5 % de la population a répondu au recensement. Il reste 35 logements à recenser. Pour le moment, le nombre d'habitants s'élève à 640 masserétois, 127 logements sont des résidences secondaires et 32 logements sont vacants.

- **Société SCI A DÉVELOPPEMENT**

La commune a demandé aux services des domaines d'évaluer ce bâtiment qui héberge une société en liquidation judiciaire. L'immeuble a été évalué à 65 400 €. Les élus décident de ne pas se positionner sur le bâtiment pour le moment.

- **Boucherie chez Sam**

Le gérant aimerait développer une activité de traiteur et envisagerait de pouvoir utiliser le local tenant à la boucherie pour cette nouvelle activité. Les élus seront attentifs et facilitateurs pour ce projet.

- **Toiture du café associatif**

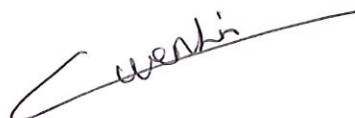
Des travaux sont nécessaires pour la réfection de la toiture. Des devis vont être demandés auprès de différents artisans. Les travaux pourront être accompagnés par des aides régionales et européennes dans le cadre du Groupement d'Actions Locales.

- **Prochain Conseil Municipal**

Monsieur le Maire propose la date du 10 avril pour la prochaine réunion.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 23 h 40.

Le secrétaire de séance,
Yannicka QUENTIN



Le Maire,
Bernard ROUX

